

TESTO INVEST
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 136 RUE DE LA COMBE DE L'EAU
01220 DIVONNE LES BAINS
908 287 345 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 mars,
A 10 heures,

Monsieur Olivier TESTONI,
demeurant 136 rue de la Combe de l'Eau 01220 DIVONNE LES BAINS,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société
TESTO INVEST,

Associé Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Démission de Madame Silvana TESTONI de ses fonctions de cogérante,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Madame Silvana TESTONI de ses fonctions de cogérante, à compter du 25 mars 2026. De ce fait Monsieur Mario TESTONI assumera seul la gérance de la Société.


DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mis en ligne pour signature sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (<https://www.docusign.fr/>), le signataire l'ayant accepté, reconnaissant aux documents signés de manière électronique la qualité de documents originaux et admettant leur force probante au même titre qu'un écrit signé sur support papier.

L'Associé Unique
Olivier TESTONI

DocuSigned by:

8C448B6920DB42B...